

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Salle du conseil. Hôtel de ville à Courseulles-sur-mer, en séance publique.

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
20/11/2023	715	EAU ET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE AU 1ER JANVIER 2026	Approuvée
20/11/2023	716	CONVENTION RESERVE FONCIERE EPFN SITE BATIMETAL	Approuvée
20/11/2023	717	CONVENTION DE GESTION D'UN BAIL RELATIF AU SITE BATIMETAL A DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Approuvée
20/11/2023	718	APPEL A PROJET « A VELO 6 » - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT POUR L'ITINERAIRE C DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES	Approuvée
20/11/2023	719	AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES	Approuvée
20/11/2023	720	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LE DOMAINE PUBLIC	Approuvée
20/11/2023	721	ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE TRONCON C1	Approuvée
20/11/2023	722	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ANIMATION ESPACE FRANCE RENOV 2024	Approuvée
20/11/2023	723	TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
20/11/2023	724	COLLECTE DES DECHETS AMEUBLEMENT CONTRAT 2024-2029	Approuvée
20/11/2023	725	FESTIVITES DU 80 EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT 2024	Approuvée
20/11/2023	726	CENTRE CULTUREL C ³ LE CUBE PROJET PARTICIPATIF 44-24	Approuvée

« Publié le 24/11/2023. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **22**
VOTANTS **28**

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
TRANSFERT DE
COMPETENCE
OBLIGATOIRE A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CŒUR DE NACRE
AU 1^{ER} JANVIER 2026**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel).
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, LERMINE Patrick.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoyait le transfert automatique aux communautés de communes des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 dite Ferrand-Fresneau relative à la mise en œuvre de ce transfert de compétences a offert la possibilité aux Communes de reporter la date effective au 1^{er} janvier 2026.

L'exercice de ces compétences revêt un enjeu majeur en termes de préservation, de protection et de qualité de la ressource en eau. Il nécessite en premier lieu une rationalisation de la gouvernance.

A titre d'exemple, le Département du Calvados comptait, en 2022, 64 syndicats en charge de la distribution de l'eau potable.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'engager une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'anticiper dès maintenant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à Cœur de Nacre au 1^{er} janvier 2026.

L'objectif de cette mission est d'établir une analyse technique, financière et patrimoniale concernant l'exercice actuel de cette compétence et d'étudier des scénarios d'organisation efficaces. Ce travail implique une phase de concertation indispensable notamment avec les acteurs actuels compétents, ainsi que les partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, Agence de l'Eau, Eau du Bassin Caennais..).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

CONFIRME l'engagement de la Communauté de communes Cœur de nacre à assumer la compétence eau et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2026, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

APPROUVE le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer cette échéance et d'étudier des scénarios d'organisation efficaces.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 29

**CONVENTION
RESERVE FONCIERE
EPFN SITE BATIMETAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Douvres-la-Délivrande a été destinataire le 10 août 2023 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) faisant état de la vente des parcelles suivantes sises à Douvres-la-Délivrande, entre la société Batimétal et la société CDF.

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	0033	Rue Victor Hugo	1 252 m ²
AH	0034	Voie des Alliés	34 150 m ²
Total			35 402 m²

Compte-tenu des modalités d'exercice du droit de préemption urbain, la communauté de communes a émis un avis favorable à l'exercice du droit de préemption lors de la séance du Conseil communautaire du 16 octobre dernier.

Le Président a notifié cette décision par arrêté pour permettre l'acquisition desdites parcelles au prix de 1 600 000 € acte en mains, majoré de la somme de 52 844 € au titre de la régularisation de la TVA, constitutive d'une charge augmentative du prix. La préemption s'effectue donc aux prix et conditions établies par le vendeur, conformément à l'avis des domaines.

La communauté de communes Cœur de Nacre a exercé son droit de préemption au regard du caractère stratégique du site. Prioritairement, il s'agit de pérenniser l'activité industrielle de BATIMETAL et d'envisager son déménagement au sein du parc d'activités économiques de Cœur de Nacre en entrée de ville de Douvres-la-Délivrande. A terme, cette acquisition pourra permettre d'envisager une nouvelle destination de cet espace urbain.

Toutefois, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre des projets de relocalisation de l'entreprise et de requalification des parcelles préemptées, rendant nécessaire une période de réserve foncière, Cœur de Nacre sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, afin d'assurer la période de réserve foncière.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

SOLLICITE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AH33 et AH34 pour une contenance de 35 402 m² sises à Douvres-la-Délivrande.

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF Normandie.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**CONVENTION DE
GESTION D'UN BAIL
RELATIF AU SITE
BATIMETAL A
DOUVRES-LA-
DELIVRANDE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que suite à l'exercice du droit de préemption urbain notifié par arrêté en date du 25 octobre 2023, la communauté de communes Cœur de Nacre, via l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) va devenir propriétaire de bâtiments industriels et de bureaux d'une surface totale de 18 896 m² situés sur les parcelles cadastrées AH33 et AH34 à Douvres-la-Délivrande.

L'entreprise BATIMETAL, qui occupe les lieux actuellement, va ainsi être locataire de Cœur de Nacre.

La communauté de communes souhaite mandater un professionnel de la gestion d'actifs ayant une expérience forte et établie en ce domaine pour gérer et administrer ce bien. Pour cela, Cœur de Nacre souhaite faire appel à LDA, une filiale détenue à 100% par la SHEMA, société d'économie mixte de dimension régionale au service des territoires, dont la vocation est d'accompagner les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux dans leurs projets de développement.

Dans ce contexte, il est envisagé un mandat de gestion entre LDA et Cœur de Nacre aux missions et aux conditions suivantes :

- Missions de LDA : gestion des loyers, gestion administrative et juridique, entretien des lieux loués, gestion des assurances, maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Durée : période entre 1 an et 5 ans restant à préciser, renouvelée par tacite reconduction par périodes successives de 1 an et 5 ans restant à préciser
- Honoraires : 2,5 % des sommes HT facturées, la TVA étant en sus, hors franchises, allègements, abattements, accordés au locataire par Cœur de Nacre.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place d'un mandat de gestion pour administrer les bâtiments industriels et de bureaux d'une surface totale de 18 896 m² situés sur les parcelles cadastrées AH33 et AH34 sises à Douvres-la-Délivrande, propriétés de Cœur de Nacre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 29

**APPEL A PROJET
« A VELO 6 »
CONVENTION DE
FINANCEMENT AVEC
L'ETAT POUR
L'ITINERAIRE C DU
SCHEMA DIRECTEUR
DES MOBILITES
ACTIVES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Il est rappelé que le fonds mobilités actives a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables au sein des collectivités. Compétente dans ce domaine, Cœur de Nacre a élaboré un schéma directeur des mobilités actives en identifiant 9 liaisons structurantes offrant des possibilités de déplacement cyclable à l'intérieur du territoire mais aussi vers les territoires voisins (notamment vers Caen, Ouistreham et Graye-sur-mer).



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20231120-DC20112023-718-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

Cœur de Nacre a répondu au 6^{ème} appel à projet « *Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables* » lancé par l'Etat pour financer la réalisation de la liaison cyclable structurante « C » entre Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer. Le projet a été sélectionné et sera soutenu par l'Etat à hauteur de 689 909 €. Le coût prévisionnel global de cette liaison s'élève à 2 236 218 € HT.

Une convention doit désormais être signée entre l'Etat et Cœur de Nacre pour définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement du projet.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'Etat pour le financement du projet AVELO 6 en faveur de l'itinéraire C du schéma directeur des mobilités actives de Cœur de Nacre.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**AVENANT AU MARCHÉ
DE MAITRISE
D'OEUVRE
MISE EN ŒUVRE DU
SCHEMA DIRECTEUR
DES MOBILITES
ACTIVES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel).
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Il est rappelé qu'au cours de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires prioritaires du schéma directeur, Cœur de Nacre a sollicité le titulaire du marché pour la réalisation des prestations supplémentaires suivantes :

Avenant n°1	Aménagement du tronçon C1 en amont du marché global de travaux et réalisation du permis d'aménager	10 550,00 €	17 050,00 €	Demande du maitre d'ouvrage pour réaliser plus tôt les premiers travaux de liaisons cyclables en commençant par le C1, cela induit la réalisation de 2 DCE, 2 analyses des offres, 2 suivis de travaux et l'élaboration du Permis d'Aménager
	Reprise de l'Avant Projet (AVP) sur la liaison I2	6 500,00 €		Demande du maitre d'ouvrage : modification du tracé de la liaison I suite à la présentation du projet en phase AVP

La Commission d'appel d'offres réunie le 3 octobre dernier a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des mobilités actives avec les entreprises titulaires du marché (Artelia/Vert Latitude), ainsi que les éventuels avenants ultérieurs, après avis de la commission d'appel d'offres.

Le Président, Thierry LEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**CONVENTION AVEC LE
DEPARTEMENT DU
CALVADOS
AUTORISATION DE
TRAVAUX POUR
L'AMENAGEMENT
D'UNE VOIE VERTE
SUR LE DOMAINE
PUBLIC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Il est rappelé que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte entre Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer au sud de la RD 404, Cœur de Nacre doit signer une convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental.

Cette convention autorise Cœur de Nacre à réaliser les travaux d'aménagement d'une voie verte sur les emprises du domaine public routier départemental. Cœur de Nacre assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement du projet. Ces aménagements constituent la partie d'une liaison intercommunale douce structurante pour son territoire.

C'est pourquoi, le Département garantit à la communauté de communes le maintien de cette voie verte au droit de la RD 404 et s'engage à mener une consultation préalable en cas de réalisation des travaux qui remettraient en cause son fonctionnement. Il s'agit en effet de trouver une solution alternative pour maintenir la continuité de la liaison intercommunale "C" inscrite au schéma directeur des mobilités actives de Coeur de Nacre.

La Communauté de communes s'engage, de son côté, à adapter la voie verte aux éventuels besoins futurs du Département.

Une convention ultérieure sera conclue avec le Département du Calvados, afin de définir les modalités d'entretien de l'aménagement réalisé.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Département du Calvados autorisant des travaux d'aménagement d'une voie verte sur le domaine public départemental, le long de la RD 404.

Le Président, Thierry LEFORT



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a crown, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MACRÈ' and the number '14440' at the bottom flanked by two stars.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**ACQUISITION D'UN
TERRAIN POUR LA
REALISATION DE
TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE
LA VOIE VERTE
TRONCON C1**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

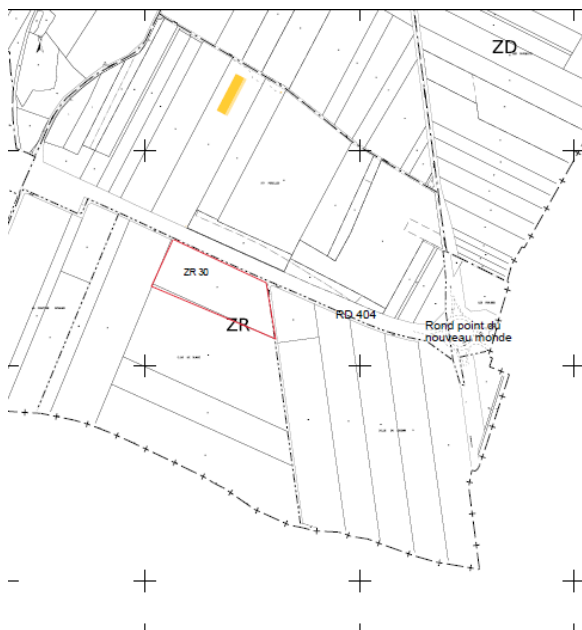
* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

Il est rappelé que la communauté de communes souhaite aménager le tronçon C1 de la liaison Douvres/Courseulles-sur-mer. Ce tronçon est situé au sud de la RD404, depuis le rond-point du nouveau monde jusqu'au croisement avec la RD 83, sur l'emprise d'un chemin agricole et sur lequel une structure en empierrement a déjà été réalisée dans le cadre de travaux réalisés par RTE.

Cependant, lors des vérifications foncières, il s'avère que ce chemin traverse une parcelle privée cadastrée section ZR n°30 située à Douvres-la-Délivrande.

A l'issue d'une rencontre avec le propriétaire concerné, il a été convenu l'acquisition de ladite parcelle par Cœur de Nacre :



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZR n°30 à Douvres-la-Délivrande, d'une surface de 1 213 m² au prix de 3 153,80 € soit 2,60 € le m² nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte (tronçon C1) le long de la route départementale 404.

APPROUVE le versement d'une indemnité de 400 € au titre de la régularisation du droit de passage sur cette parcelle depuis l'aménagement du chemin agricole.

PRECISE que l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre seront à la charge de la communauté de communes Cœur de Nacre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20231120-DC20112023-721-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA
RENOVATION
ENERGETIQUE
ANIMATION ESPACE
FRANCE RENOV 2024**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de l'environnement.

Il est rappelé que la Région Normandie, en accord avec le porteur national ADEME et les services de l'Etat, a mis en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

Les objectifs en région Normandie sont de consolider et déployer le réseau des espaces conseil en vue d'améliorer la qualité du conseil et de l'accompagnement apportés aux ménages, ainsi qu'à mettre en place le conseil aux entreprises du petit tertiaire privé.

À ce titre, la Région reçoit les fonds transmis par les Obligés, et distribue tout ou partie des fonds aux EPCI et aux autres structures porteuses d'un espace conseil FRANCE RENOV'.

Dans le Calvados, le programme SARE est porté par Biomasse Normandie, associée au CDHAT, à l'INHARI et SOLIHA. Cœur de Nacre participe à la mise en œuvre du SARE sur son territoire depuis 2020.

Une convention a été établie afin de fixer les conditions et modalités de financement des actions menées par la structure porteuse d'un Espace Conseil France Renov' régional, en vue du déploiement du programme SARE sur le territoire de Cœur de Nacre.

Deux espaces de permanences sont assurées dans les Communes de Courseulles-sur-mer (2 par mois) et de Douvres-la-Délivrande (2 par mois) pour l'ensemble des habitants, soit 2 jours mensuels. La convention prévoit de maintenir cette intervention pour 2024.

Le montant de la participation de Cœur de Nacre à BIOMASSE NORMANDIE prévue pour 2024 est de 7 319,40 €, soit 0,30 € / habitant.

Plus de 200 logements ont ainsi été rénovés depuis 2021 sur Cœur de Nacre grâce à l'accompagnement de France Renov'.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Biomasse Normandie, représentant l'Espace Conseil France Renov' régional dans le Calvados, en faveur de l'accompagnement à la rénovation énergétique pour l'année 2024 sur le territoire de Cœur de Nacre.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des ressources humaines.

Il est rappelé que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Service finances

Cœur de nacre a engagé une procédure de recrutement pour un second emploi d'assistant comptable au service finances. Il est proposé de créer le poste correspondant à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

Service ressources humaines

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 correspondant aux fonctions d'assistante ressources humaines.

Actuellement en contrat à durée déterminée, l'agent en fonction peut prétendre à une nomination sur un emploi permanent par voie de mutation.

Service urbanisme

Le contrat à durée déterminée de l'instructeur de droits des sols arrive à son terme le 31 décembre 2023. L'agent en fonction peut prétendre à un nouveau contrat sur le poste actuellement occupé à compter du 1^{er} janvier 2024, préalable à une titularisation en 2025.

Service prévention et gestion des déchets

Il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée, pour une durée d'un an, des agents de déchèterie dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

En plus des agents salariés de Cœur de Nacre pour assurer l'accueil en déchèterie (4 agents actuellement), Cœur de Nacre sollicite régulièrement l'association AIRE pour des renforts (Près de 1 900 heures prévisionnelles en 2023).

Aussi, il est préconisé de recruter un agent de déchèterie sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet, afin d'assurer une meilleure organisation du service et de limiter les sollicitations auprès de l'association AIRE.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

APPROUVE la création d'un emploi d'assistant ressources humaines sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

ACCEPTE le recrutement d'un agent titulaire à temps complet par voie de mutation pour le poste d'assistant ressources humaines sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2024.

ACCEPTE le recrutement d'un agent titulaire à temps complet par voie de mutation pour le poste d'assistant comptable au sein du service finances sur le grade de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} décembre 2023.

ACCEPTE le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour le poste d'instructeur droit des sols sur le grade de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} janvier 2024, au titre de « *la nomination d'un travailleur handicapé* » (article L.352-4 du CGFP).

ACCEPTE le renouvellement de deux agents non titulaires à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur les postes d'agents de déchèterie à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an « *en raison de la nature des fonctions ou besoins des services* » (article L. 332-8 2° du CGFP).

ACCEPTÉ le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste d'agent de déchèterie sur le grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2024 en raison d'un « *accroissement temporaire d'activité* » (article L. 332-23 1° du CGFP).

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants tels que présentés, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 29

COLLECTE DES
DECHETS
AMEUBLEMENT
CONTRAT 2024-2029

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets.

Il est rappelé que la période d'agrément de l'éco-organisme ECOMAISON pour la filière ameublement au titre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Le Contrat territorial conclu avec Cœur de Nacre prendra également fin à cette date.

Dans ce cadre, plusieurs éco-organismes ont fait acte de candidature à l'agrément. Un nouvel éco-organisme sera attribué pour la collectivité au plus tard le 30 novembre 2023.

A ce titre, un nouveau contrat-type en cours de rédaction devra être signé avant le 1^{er} janvier 2024.

Sur le territoire de Cœur de Nacre, une benne DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) est installée dans les déchèteries de Courseulles-sur-mer, Luc-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer (dernier site équipé depuis septembre 2022). Depuis juillet 2023, les articles de bricolage et de jardin sont également dirigés vers les bennes DEA.

En 2022, les recettes de valorisation correspondant aux quantités collectées sur Cœur de Nacre s'élevaient à 21 165,29 €, soit un total de 568 tonnes.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) dans les déchèteries de Cœur de Nacre, pour la période 2024-2029.

Le Président, Thierry LEFORT

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a crown, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE' and the number '14440' at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32
PRESENTS 23
VOTANTS 29

**FESTIVITES DU 80 EME
ANNIVERSAIRE DU
DEBARQUEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme* est chargé de coordonner les actions et événements projetés dans le cadre des festivités du 80^{ème} anniversaire du Débarquement en 2024.

Sur la base des propositions présentées lors du comité de direction de *Cœur de Nacre Tourisme* et après avis favorable du bureau communautaire, il est proposé d'établir un budget de 75 000 €.

Ce budget se décompose comme suit :

- Accueil et ressources humaines : 32 000 €
- Animation du réseau : 3 000 €
- Communication, promotion : 20 000 €
- Achat boutique : 20 000 € (Avances sur recettes)

Par ailleurs, afin de soutenir les projets portés par les Communes dans le cadre des festivités du 80^{ème} anniversaire du Débarquement, il est proposé de voter une enveloppe globale de 36 000 € en 2024 (soit 3 000 € par Commune). Cette aide communautaire sera attribuée sous la forme de fonds de concours.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 55 000 € à l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme*, ainsi qu'une avance de 20 000 € au titre des achats pour les boutiques des bureaux d'information touristique.

VOTE un budget prévisionnel de 36 000 €, soit 3 000 € par commune, au titre des fonds de concours pour accompagner les projets des Communes membres de l'intercommunalité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT NOVEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
14 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :
14 11 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **23**
VOTANTS **29**

CENTRE CULTUREL
C³LE CUBE
PROJET PARTICIPATIF
44-24

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, Hôtel de Ville, à Courseulles-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, DEULEY Fabienne, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, LERMINE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROUSSEAU Isabelle (pouvoir à DUNY Muriel),
MM. GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre), CHANU Philippe (pouvoir à FRUGERE Carole), BERTY Alexandre (pouvoir à LEFORT Thierry), DAUMAS Jean-Louis (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre a initié un projet culturel participatif dans le cadre des commémorations et festivités liées au 80^{ème} anniversaire du Débarquement en 2024.

Le centre culturel communautaire *C³ Le Cube* travaille avec un collectif de journalistes et d'artistes dénommé « Grand Format » spécialisés dans la valorisation des récits locaux.

L'équipe de Grand-Format doit ainsi mener une enquête de plus de 10 mois sur Cœur de Nacre avec les habitants qu'elle formera aux techniques journalistiques et à la collecte de récits.

La finalité de ce travail est la création d'un temps fort le 14 juin 2024 au Cube et le 29 juin à Courseulles-sur-mer.

Le coût de la prestation confiée au collectif Grand Format s'élève à 25 000 €. Cœur de Nacre a obtenu le soutien financier de la DRAC à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le collectif « Grand Format » dans le cadre du projet culturel participatif « 44-24 », au prix de 25 000 €.

SOLLICITE, à ce titre, le soutien financier de la DRAC pour un montant de 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT

